

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 25 juin 2024 et le 4 juillet 2024 la délibération du conseil communal du 3 juin 2024 (point 6a de l'ordre du jour) portant édicition d'un règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange :

Route barrée

Pour toute la durée des travaux, suivant les besoins des travaux, le parking en face des maisons numéros 71-73 rue de Bridel est barré à toute circulation routière.

Pour la durée des travaux des **phase 1A et phase 5**, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de Bridel (voirie communale), entre l'intersection avec rue am Becheler/rue de Bridel (CR181) et la maison numéro 59, est barré à toute circulation routière.

Pour la durée des travaux des **phase 1B et phase 7**, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue du X Octobre, entre l'intersection avec rue am Becheler/rue de Bridel (CR181) et la maison numéro 29, rue de Bridel (côté latéral), est barré à toute circulation routière.

Pour la durée des travaux de la **phase 4B**, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de Bridel (CR181) entre les maisons numéros 95 et 79, est barrée à toute circulation routière.

Accès interdit à tous les véhicules (sens unique)

Pour la durée des travaux de la **phase 4A**, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue de Bridel (CR 181) est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux entre l'intersection avec la rue de l'Europe en direction et jusqu'à l'intersection avec la rue du X Octobre.

Signaux colorés lumineux

Pour la durée des travaux de la **phase 7**, suivant les besoins des travaux, les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés pour les besoins de la zone de chantier dans la rue de Bridel (CR181), à la hauteur des immeubles numéros 71-73.

Suppression temporaire d'une voie de circulation

Pour la durée des travaux des **phase 2, phase 3A et phase 3B**, suivant les besoins des travaux, une des trois voies de circulation dans la rue am Becheler (CR181) est supprimée.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Pour la durée des travaux de la **phase 2**, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir dans la rue am Becheler (CR181), du côté des maisons avec numéros pairs, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros impairs.

Pour la durée des travaux de la **phase 3B**, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir dans la rue am Becheler (CR 181), du côté des maisons avec numéros impairs, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.



Pour la durée des travaux des **phase 1A, phase1B et phase 5**, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir dans la rue de Bridel (CR181 et voirie communale), du côté des maisons avec numéros impairs, sur le tronçon entre les maisons numéros 63-65, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Pour la durée des travaux de la **phase 4B**, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir dans la rue de Bridel (CR181), du côté des maisons avec numéros impairs, entre la rue Michel Rodange et la maison numéro 79, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Passage pour piétons (Signal E, 11a)

Pour la durée des travaux des **phase 2 et phase 3b**, suivant les besoins des travaux, un passage piétons supplémentaire est installé dans la rue am Becheler (CR181), la zone de chantier étant mobile.

DEPLACEMENT temporaire d'un passage pour piétons

Pour la durée des travaux des **phase 1A, phase1B, phase 2, phase 3B et phase 5**, suivant les besoins des travaux, le passage piéton dans la rue am Becheler (CR181), à l'intersection avec rue de Bridel (CR181) / rue du X Octobre, est déplacé devant l'immeuble numéro 10, Am Becheler.

Pour la durée des travaux des **phase 1A, phase1B et phase 5**, suivant les besoins des travaux, le passage piéton dans la rue de Bridel (CR181), à l'intersection avec la rue du X Octobre/rue de Bridel (voirie communale)/ rue Am Becheler, est déplacé devant l'immeuble numéro 70 rue de Bridel.

Pour la durée des travaux des **phase 2 et phase 3A**, suivant les besoins des travaux, le passage piéton dans la rue am Becheler (CR181), à l'intersection avec la route de Luxembourg, est déplacé en-dehors de la zone de chantier.

SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un passage piétons

Pour la durée des travaux des **phase 1A, phase1B et phase 5**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue de Bridel (voirie communale), à l'intersection avec la rue de Bridel (CR 181) et la rue am Becheler (côté latéral de la maison numéro 65), est temporairement supprimé.

Pour la durée des travaux de la **phase 7**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue du X Octobre, à l'intersection avec la rue de Bridel (CR181) /Am Becheler, est temporairement supprimé.

Pour la durée des travaux de la **phase 7**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue de Bridel (CR181), à l'intersection avec la rue du X Octobre, est temporairement supprimé.

SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un accès interdit camions (>3,5t), excepté riverains et fournisseurs

Pour la durée des travaux des **phase 4A et phase 4B**, suivant les besoins de la déviation, l'accès interdit aux camions >3,5t, excepté riverains et fournisseurs, est temporairement supprimé dans la rue du X Octobre, la rue Belle-Vue et la rue Roger Barthel.

Contournement obligatoire

Pour toute la durée des travaux, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue de Bridel (CR 181) et dans la rue am Becheler (CR 181), sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Stationnement interdit

Pour toute la durée des travaux, suivant les besoins des travaux, le stationnement est interdit sur tout le parking en face des maisons numéros 71-73 rue de Bridel et aux alentours.

Pour la durée des travaux des **phase 4A et phase 4B**, suivant les besoins de la déviation, le stationnement est interdit dans la rue Roger Barthel, du côté impair, sur le tronçon entre l'intersection avec la rue Belle-Vue et l'intersection avec la rue du X Octobre.

Pour la durée des travaux des **phase 4A et phase 4B**, suivant les besoins de la déviation, le stationnement est interdit dans la rue de l'Europe, du côté impair, sur le tronçon entre l'intersection avec la rue du Bridel (CR181) l et la maison numéro 1C.

Durée prévisionnelle du chantier : 580 jours ouvrables.

Début estimé des travaux : 02 septembre 2024 à 8.00 heures

Fin estimée des travaux : 19 mars 2027 à 16.30 heures

Début phase 1 (phase1A+phase1B) prévu à partir du lundi 02 septembre 2024 – durée prévisionnelle 40 jours

Début phase 2 prévu à partir du 28 octobre 2024 - durée prévisionnelle 35 jours

Début phase 5 prévu à partir du 28 octobre 2024 - durée prévisionnelle 20 jours

Début phase 3 (phase3A+phase3B) prévu à partir du 06 janvier 2025 - durée prévisionnelle 35 jours

Début phase 4 (phase4A+phase4B) prévu à partir du 24 février 2025 - durée prévisionnelle 50 jours

Début phase 7 prévu à partir du 14 décembre 2026 - durée prévisionnelle 40 jours

Walferdange, le 25 juillet 2024.

Pour le secrétaire empêché,
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber